

Mercredi, 8 octobre 2003

- ***II Recommandation pour la deuxième lecture relative à la position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/48/CE du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse et la directive 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel (8556/2/2003 — C5-0298/2003 — 2002/0023(COD)) — Commission de la politique régionale, des transports et du tourisme
Rapporteur: M^{me} Ainardi
(A5-0321/2003).
- ***II Recommandation pour la deuxième lecture relative à la position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de règlement du Parlement européen et du Conseil instituant une Agence ferroviaire européenne («règlement instituant une Agence») (8558/2/2003 — C5-0296/2003 — 2002/0024(COD)) — Commission de la politique régionale, des transports et du tourisme
Rapporteur: M. Savary
(A5-0323/2003).
- ***II Recommandation pour la deuxième lecture relative à la position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de directive du Parlement européen et du Conseil concernant la sécurité des chemins de fer communautaires et modifiant la directive du Conseil 95/18/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires, ainsi que la directive 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité (directive sur la sécurité ferroviaire) (8557/2/2003 — C5-0297/2003 — 2002/0022(COD)) — Commission de la politique régionale, des transports et du tourisme
Rapporteur: M. Sterckx
(A5-0325/2003).
- ***II Recommandation pour la deuxième lecture relative à la position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 91/440/CEE du Conseil relative au développement de chemins de fer communautaires (8011/3/2003 — C5-0295/2003 — 2002/0025(COD)) — Commission de la politique régionale, des transports et du tourisme
Rapporteur: M. Jarzembowski
(A5-0327/2003).

3) *par les députés*

3.1) *propositions de résolution (article 48 du règlement):*

- Roberta Angelilli, au nom du groupe UEN, sur la crise de l'emploi dans la société Alcatel Italia S.p.A. (B5-0406/2003)
renvoyé fond: EMPL
- Salvador Garriga Polledo sur la création du Conseil européen de la recherche (B5-0408/2003)
renvoyé fond: ITRE

3.2) *propositions de recommandation (article 49 du règlement):*

- Anna Terrón i Cusí et Gerhard Schmid, au nom du groupe PSE, sur les mesures à prendre face au risque d'attentats par agents biologiques et chimiques (B5-0407/2003).
renvoyé fond: LIBE

6. Virements de crédits

La commission des budgets a examiné la proposition de virement de crédits n° 21/2003(C5-0413/2003 — SEC(2003) 941).

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil, elle a autorisé le virement conformément aux articles 24 (3) et 181 (1) du règlement financier du 25 juin 2002, selon la répartition suivante:

Mercredi, 8 octobre 2003

ORIGINE DES CRÉDITS

Chapitre B0-40 — Crédits provisionnels

— Article B5-306 — Informatisation des accises (EMCS)	CE	– 3 000 000 EUR
	CP	– 1 000 000 EUR

DESTINATION DES CRÉDITS

Chapitre B5-30 — Actions stratégiques de mise en œuvre

— Article B5-306 — Informatisation des accises (EMCS)	CE	3 000 000 EUR
	CP	1 000 000 EUR

*

* *

La commission des budgets a examiné la proposition de virement de crédits n° 22/2003 (C5-0414/2003 — SEC(2003) 940).

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil, e, elle a autorisé le virement conformément aux articles 24 (3) et 181 (1) du règlement financier du 25 juin 2002, selon la répartition suivante:

ORIGINE DES CRÉDITS

Chapitre B2-16 — Actions innovatrices et assistance technique

— Article B2-164 — Achèvement des programmes antérieurs	CP	– 189 051 EUR
---	----	---------------

DESTINATION DES CRÉDITS

Chapitre B2-60 — Autres interventions à caractère régional

— Article B2-602 — Achèvement des autres actions à caractère régional	CP	189 051 EUR
---	----	-------------

*

* *

La commission des budgets a examiné la proposition de virement de crédits n° 23/2003 (C5-0388/2003 — SEC(2003) 993).

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil, elle a autorisé le virement conformément aux articles 24 (3) et 181 (1) du règlement financier du 25 juin 2002, selon la répartition suivante:

ORIGINE DES CRÉDITS

Chapitre B0-40 — Crédits provisionnels

— Article B2-707 — Programme Marco Polo	CE	– 15 000 000 EUR
— Article B4-106 — Programme «Énergie intelligente pour l'Europe» (2003-2006)	CE	– 47 360 000 EUR
— Article B4-106A — Programme «Énergie intelligente pour l'Europe» (2003-2006)		
— Dépenses pour la gestion administrative	CE	– 640 000 EUR
	CP	– 192 000 EUR
— Article B5-820 — Programmes de formation, d'échanges et de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures	CE	– 4 000 000 EUR
	CP	– 4 000 000 EUR
— Article B5-821 — Action sur le contenu illicite et préjudiciable sur l'Internet	CE	– 6 400 000 EUR

Mercredi, 8 octobre 2003

— Article B7-841 — Programme «Énergie intelligente pour l'Europe»: volet externe — Coopener	CE	— 1 970 000 EUR
— Article B7-841A — Programme «Énergie intelligente pour l'Europe»: volet externe — Coopener — Dépenses pour la gestion administrative	CE CP	— 30 000 EUR — 30 000 EUR

DESTINATION DES CRÉDITS

Chapitre B2-70 — Transports

— Article B2-707 — Programme Marco Polo	CE	15 000 000 EUR
---	----	----------------

Chapitre B4-10 — Politique énergétique

— Article B4-106 — Programme «Énergie intelligente pour l'Europe» (2003-2006)	CE	47 360 000 EUR
— Article B4-106A — Programme «Énergie intelligente pour l'Europe» (2003-2006) — Dépenses pour la gestion administrative	CE CP	640 000 EUR 192 000 EUR

Chapitre B5-82 — Coopération judiciaire et policière contre la criminalité

— Article B5-820 — Programmes de formation, d'échanges et de coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures	CE CP	4 000 000 EUR 4 000 000 EUR
— Article B5-821 — Action sur le contenu illicite et préjudiciable sur l'Internet	CE	6 400 000 EUR

Chapitre B7-84 — Aspects extérieurs de la politique des transports et de l'énergie

— Article B7-841 — Programme «Énergie intelligente pour l'Europe»: volet externe — Coopener	CE	1 970 000 EUR
— Article B7-841A — Programme «Énergie intelligente pour l'Europe»: volet externe — Coopener — Dépenses pour la gestion administrative	CE CP	30 000 EUR 30 000 EUR

*

* *

La commission des budgets a examiné la proposition de virement de crédits n° 26/2003 (C5-0387/2003 — SEC(2003) 1002).

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil, elle a autorisé le virement conformément aux articles 24 (3) et 181 (1) du règlement financier du 25 juin 2002, selon la répartition suivante:

ORIGINE DES CRÉDITS

Chapitre B6-61 — Dépenses opérationnelles — Intégrer et renforcer l'espace européen de la recherche

— Article B6-613 — Nanotechnologies, matériaux intelligents et nouveaux procédés de production	Paiements	— 9 000 000 EUR
— Article B6-615 — Qualité et sûreté alimentaires	Paiements	— 9 200 000 EUR
— Article B6-617 — Citoyens et gouvernance dans la société de la connaissance	Paiements	— 5 600 000 EUR
— Article B6-619 — Renforcement des bases de l'espace européen de la recherche		
— Poste B6-6192 — Soutien au développement cohérent des politiques	Paiements	— 1 300 000 EUR

Mercredi, 8 octobre 2003

Chapitre B6-62 — Dépenses opérationnelles — Structurer l'espace européen de la recherche

- | | | |
|---|-----------|------------------|
| — Article B6-622 — Ressources humaines | Palements | – 26 940 000 EUR |
| — Article B6-623 — Infrastructures de recherche | Palements | – 8 400 000 EUR |

DESTINATION DES CRÉDITS

Chapitre B2-90 — Actions d'appui à la politique commune de la pêche

- | | | |
|---|-----------|---------------|
| — Article B2-904 — Appui à la gestion des ressources halieutiques et renforcement de la recherche (collecte des données de base et amélioration de l'avis scientifique) | Palements | 6 740 000 EUR |
|---|-----------|---------------|

Chapitre B6-61 — Dépenses opérationnelles — Intégrer et renforcer l'espace européen de la recherche

- | | | |
|--|-----------|----------------|
| — Article B6-616 — Développement durable, changement planétaire et écosystèmes | Palements | 13 500 000 EUR |
| — Article B6-618 — Activités spécifiques couvrant un champ plus vaste de la recherche | | |
| — Poste B6-6181 — Soutien aux politiques et anticipation des besoins scientifiques et technologiques | Palements | 3 400 000 EUR |
| — Article B6-619 — Renforcement des bases de l'espace européen de la recherche | | |
| — Poste B6-6191 — Soutien à la coordination des activités | Palements | 27 100 000 EUR |

Chapitre B6-62 — Dépenses opérationnelles — Structurer l'espace européen de la recherche

- | | | |
|---------------------------------------|-----------|---------------|
| — Article B6-624 — Science et société | Palements | 1 900 000 EUR |
|---------------------------------------|-----------|---------------|

Chapitre B6-63 — Dépenses opérationnelles — Actions de recherche et de formation au titre du traité Euratom

- | | | |
|---|-----------|---------------|
| — Article B6-631 — Domaines thématiques prioritaires de recherche | | |
| — Poste B6-6312 — Gestion des déchets radioactifs | Palements | 3 600 000 EUR |
| — Poste B6-6313 — Radioprotection | Palements | 2 100 000 EUR |
| — Article B6-632 — Autres activités dans le domaine des technologies et de la sûreté nucléaires | Palements | 2 100 000 EUR |

7. Suites données aux positions et résolutions du Parlement

La communication de la Commission sur les suites données à la résolution du Parlement européen a été distribuée:

- résolution du Parlement européen en vue de la réunion au niveau ministériel de l'Agence spatiale européenne (ASE) (P5_TA(2003)0217).

8. Ordre du jour

L'ordre des travaux a été fixé (*point 13 du procès-verbal du 22 septembre 2003*).

Intervient Klaus-Heiner Lehne qui demande que le débat sur la question orale sur l'organisation de marché et règles de concurrence pour les professions libérales (B5-0278/2003) soit conclu par le dépôt de propositions de résolution.

Le Parlement approuve cette demande.

M. le Président communique que le vote aura lieu au cours de la prochaine période de session.